

La Maire

A R R E T E portant délégation partielle de fonction

La Maire de la ville de Strasbourg,

Vu l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté en date du 9 octobre 2020 portant délégation partielle de fonction à Madame Anne MISTLER, adjointe à la Maire.

Arrête

Pendant l'absence de Madame Anne MISTLER, adjointe à la Maire, délégation partielle de fonction est donnée comme suit pour les affaires relevant de son ressort :

- du 31 juillet au 4 août 2023 inclus, à Madame Véronique BERTHOLLE, adjointe à la Maire,
- du 7 au 14 août 2023 inclus, à Monsieur Christian BRASSAC, conseiller municipal délégué,
- du 16 au 31 août 2023 inclus, à Monsieur Syamak AGHA BABAEI, adjoint à la Maire.

Fait à Strasbourg, le 30 JUIN 2023

Transmis en préfecture le : 30 JUIN 2023

Publié à compter du : 30 JUIN 2023

Notifié le : 30 JUIN 2023

Certifié exécutoire le : 30 JUIN 2023

(article L 2131-1 et 2 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Jeanne BARSEGHIAN

La Maire



Jeanne BARSEGHIAN